

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2025

N° 25/042

JD/RJ/PhD/SA

Objet : Engagement du CDG 04 auprès du GIP – Adhésion à la solution proposée pour le vote électronique et à la prestation d'expertise indépendante.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de novembre, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 13

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Christophe IACCOBI, M. Bernard LIPERINI, Mme Marion MARCHAL, Mme Virginie SOSSI, Monsieur René VILLARD représenté par son suppléant M. Gérard BENOIT.

Absent représenté : 2

Mme Sabine DANERI a donné procuration à madame Anne-Marie CHABAUD ;
Mme Sylvie SAMBAIN a donné procuration à monsieur Jacques DEPIEDS.

Absents excusés : 4

M. Serge PRATO, M. Gilbert REINAUDO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT, M. Patrick VIVOS.

Secrétaire de séance : Michel GRAMBERT

Monsieur Michel BRUNET, Vice-président, expose aux membres du Conseil d'administration que les élections professionnelles seront organisées en 2026. Il s'agit de l'élection des représentants du personnel au sein des instances consultatives suivantes : Commissions Administratives Paritaires (CAP A, B et C), Comité Social Territorial (CST) et Commission Consultative Paritaire (CCP).

Comme en 2018 et en 2022 et après un avis favorable du Comité social territorial réuni le 14/10/2025, il a été décidé de recourir au vote électronique par internet comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour les cinq scrutins.

Le Vice-président rappelle que la délibération 23/003, votée lors de la réunion du 28 février 2023, a autorisée la signature d'une convention d'adhésion au Groupement d'intérêt public informatique des Centres de gestion (GIP Informatique), véritable outil de mutualisation.

Le GIP Informatique a lancé un marché dont l'objet porte sur la fourniture d'une solution de vote électronique et un marché complémentaire pour une prestation d'expertise obligatoire dans le cadre de ce type de modalité de vote.

L'offre mieux-disante de la société SLIB a été retenue ainsi que l'offre de la société CAPRIOR LEHM Expertise pour la prestation d'expertise. Il a été demandé à chaque CDG ayant manifesté un intérêt de confirmer définitivement et fermement son engagement sur la base d'un devis reçu le 30 septembre dernier, sachant que le coût réel dépendra du nombre final d'électeur.

43 CDG se sont engagés auprès du GIP pour les élections professionnelles.

Accusé de réception en préfecture
004-280400177420251128-D25_042-DF
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Le montant total pour la solution de vote électronique, les prestations associées et la prestation d'expertise est fixé à 11 318,44 € par le GIP sur la base de 4162 électeurs.

Afin d'organiser ces élections, le président demande au Conseil d'Administration d'adhérer aux solutions proposées par le GIP et d'accepter la participation financière du CDG 04 au prorata du nombre d'électeurs.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles R. 211-90, R. 211-246, R. 211-360 et R. 211-503 à R. 211-584 ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Informatique des Centres de Gestion approuvé par arrêté ministériel n° TERB2104983A du 3 mars 2021 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 23/003 en date du 28/02/2023 relative à l'adhésion au GIP ;

Vu l'arrêté du Président n° 25/234 en date du 28/11/2025 fixant le vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour les élections professionnelles de 2026 dont le Centre de Gestion a la charge ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date 14 octobre 2025 ;

Considérant la volonté du CDG de confier la conception, la gestion, la maintenance du système de vote électronique et l'expertise indépendante aux prestataires sélectionnés à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2162-2 et R. 2161-5 du code de la commande publique) par l'intermédiaire du GIP Informatique des Centres de Gestion ;

Considérant le devis estimatif en date du 30/09/2025 établi par le GIP informatique des CDG ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Ouï l'exposé du Vice-président ;

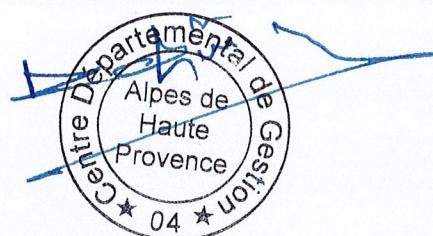
Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité à 15 voix pour,

- ✓ **Décide** d'adhérer à la solution de vote électronique et à la prestation d'expertise proposées par le GIP informatique des CDG ;
- ✓ **Accepte** la participation financière du CDG04 au prorata du nombre d'électeurs conformément au devis estimatif transmis par le GIP informatiques des CDG ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens et à signer tout document utile à cet effet ;
- ✓ **Dit** que ces dépenses sont prévues au budget 2026

Fait et délibéré à Volx, les jour, mois et an que dessus.

A Volx, le 28/11/2025



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :
Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20251128-D25_042-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025